



Porter plainte après divorce

Par **vincent**, le **24/04/2009** à **23:15**

Bonjour,

Mon ex épouse a fait des crédits à la consommation à mon insu, en usurpant mon identité par de fausses signatures. Je vais être divorcé dans les jours qui viennent. Puis je toujours porter plainte pour faux et usages de faux après mon divorce, sur des faits qui se sont passés sous le régime de la communauté.

merci